Image not found or type unknown

Rensignement pour visa long sejour conjoint de français

Par **chouber74**, le **04/11/2009** à **17:38**

Bonjour, je suis conjoint de française, et en remplissant le formulaire de visa long séjour, on me demande quelles seront mes ressources en france.?je suis aussi ouvrier quotidien, ce qui veut dire que je travaille par-ci par-là mais sans avoir de fiches de paie, ni même être déclaré, ce qui est d'habitude ici au maroc. et sur mon passeport ma profession est ouvrier. dois-je fournir une attestation de travail délivrée par les autorités marocaines ou ce ne sera pas la peine. merci de votre compréhension.

Par **chris_ldv**, le **13/12/2009** à **21:32**

Bonjour,

Vos usages en matière de droit du travail sont surement très respectables au Maroc mais dans l'hypothèse où vous ne le sauriez pas déjà en France travailler "par ci par là" sans être déclaré, sans payer de cotisations sociales, ni d'impôts sur le revenus est totalement illégal...

Accéssoirement si vous travaillez sans être déclaré il est difficile de concevoir que les autorités marocaines puissent vous délivrer une attestation de travail...

Salutations,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés